

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 19/09/2016 à 19H30**

Présents : MM : OESTREICHER - MASSON - GONAND - HAGEN
MMES: WINTERRATH - HEMMER - DUMAS - REYROLLE

Absent avec excuse : M. DELION (procuration à Mme WINTERRATH) – Mme SCHWARTZ (procuration à Mme DUMAS).

Secrétaire de séance : Mme DUMAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 27/06/2016 (**point N°2**)

Point N°3**Travaux supplémentaires à la Salle Saint Joseph - Avenant EGIB**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** l'avenant d'un montant de 1.851 € H.T. présenté par la Société EGIB concernant des travaux complémentaires à la Salle Saint Joseph.

Point N°4 – Devis ONF (diagnostic visuel de 360 tilleuls)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** le devis d'un montant de 4.785 € H.T. présenté par l'O.N.F. relatif au diagnostic visuel d'un double alignement de 360 tilleuls.

Point N°5 - Devis Atelier des Territoires – Modification simplifiée du PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** le devis d'un montant de 1.460 € H.T. émanant de l'Atelier des Territoires relatif à la modification simplifiée du PLU.

Un arrêté engageant cette modification sera pris par Madame le Maire. Il sera affiché durant un mois et paraîtra dans le Republicain Lorrain dans la rubrique « annonces et insertions »

Point N°6**Convention avec le Centre Interentreprises de Santé au Travail**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **autorise** Madame le Maire à signer la convention avec le Centre Interentreprises de Santé au Travail relative à la surveillance médicale des agents communaux.

Point N°7**Taux taxe d'aménagement 2017**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** de reconduire pour 2017 le taux de 5% en matière de taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

Point N°8**Arrêt de l'activité commerciale de Moselle Tourisme**

Ce point ne nécessite pas de délibération.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Moselle Tourisme cessera son activité commerciale le 31/12/2016, la centrale de réservation ne sera donc plus assurée. Madame le Maire propose de contacter l'Association « Gîtes de France » afin de connaître leurs modalités d'adhésion ainsi que leurs prestations.

Point N°9**Divers****Devis Entreprise SOZER David**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **émet** un avis défavorable au devis d'un montant de 3.500 € présenté par la Société SOZER David relatif aux travaux de ponçage et de remise en lasure de l'extension de la mairie.

➤ **émet** un avis défavorable au devis d'un montant de 1.500 € présenté par la Société SOZER David pour la pose d'hydrofuge sur les façades de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 21/09/2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 20/09/2016.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

V. Winterath

